

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 35 (1998)

**Heft:** 1359

**Rubrik:** Médias

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Rechercher des décisions cohérentes

*Les votes négatifs en matière d'urbanisme, à Genève, renvoient une fois de plus à la problématique référendaire.*

**A**MÉNAGEMENT DE LA Place Neuve et de la Place des Nations, l'actualité est genevoise. Mais cette actualité, bien au-delà des frontières cantonales, pose le problème de la cohérence dans la démocratie locale.

Quand le peuple adopte un principe, un plan – par exemple une extension du réseau des transports publics – il est absurde d'ouvrir la possibilité référendaire d'annuler une décision et d'empêcher ainsi la réalisation du principe ou du plan. À Genève par exemple, seule une extension du plan du réseau des transports publics est attaquable en référendum, pas la construction d'une ligne ou d'un tronçon de ligne incluse dans le plan. Si référendum il doit y avoir, il ne devrait porter que sur des variantes qui toutes concrétisent le mandat initialement accepté.

Quand une commune exprime son préavis sur un projet, elle exerce son

droit d'être consultée. Rien de plus, même si le peuple est associé à ce préavis comme ce fut le cas pour le projet d'aménagement de la Place des Nations. Dans cette affaire, le Conseil d'Etat aurait pu passer outre. Il aurait même dû le faire, compte tenu de l'enjeu: non pas un problème de quartier ou de commune mais la vocation internationale de Genève. Plus généralement, combien de temps encore le corps électoral de la Ville de Genève va-t-il trancher sur des objets qui intéressent tout le canton ?

## De la concertation à la persuasion

Place Neuve, Place des Nations, deux projets initiés par le gouvernement précédent, monocolore comme on s'en souvient et qui, bien entendu, ne pou-

vaient que susciter l'ire de l'extrême-gauche, sous couvert de défense des habitants et de protection du patrimoine. L'esprit du mouvement Vigilance n'est pas mort qui, dans les années 70, a su additionner les mécontentements, d'où qu'ils viennent, pour faire triompher l'immobilisme.

Le projet Place Neuve a fait l'objet d'une vaste et longue concertation entre organisations le plus souvent en guerre. Cela n'a pas suffi pour convaincre une majorité populaire. La démarche reste néanmoins valable. À condition que les acteurs de la concertation, magistrats compris, informent mieux encore et plus précocement, de manière à ne pas laisser place libre aux craintes et aux affabulations. Les votations populaires ne se gagnent plus dans l'enceinte d'un parlement ou autour du tapis vert. *fb*

## NOTE DE LECTURE

# La banalisation de l'injustice sociale

IL EST RARE qu'un psychiatre se risque à quitter les études de cas. Celles-ci, même nombreuses et cumulées ne font pas une histoire ni ne constituent une thèse.

Or c'est précisément une histoire et une thèse que nous propose Christophe Dejours dans son dernier ouvrage. L'histoire de la transformation du travail dans une société qui perd sa référence centrale, à savoir le modèle de développement qui a prévalu durant les trente années de l'après-guerre.

Pourquoi la pensée dominante naturalise-t-elle le chômage et l'exclusion ? À l'instar de Hannah Arendt dans sa relation du procès Eichmann, Dejours met l'accent sur la banalisation du mal. Nous tolérons aujourd'hui 12 voire 15% de chômeurs, une attitude impensable il y a encore vingt ans. Mais ce ne sont pas seulement le taux de chômage et le nombre des exclus qui augmentent; c'est toute la société qui ne réagit plus. La tolérance à l'injustice s'est installée.

En mai 1968, les contestataires ont fait de la souffrance au travail, des rapports entre sujets et travail des thèmes majeurs. Mais les préoccupations à l'égard de la santé mentale des travailleurs ont vite été taxées d'individualistes et nuisibles à la mobilisation collective. Donc négligées par les syndicats.

Pour Christophe Dejours, cette négligence a préparé le terrain à l'absence actuelle de réaction collective face au chômage et à l'exclusion.

La banalisation du mal se nourrit du discours économique apparemment rationnel. Les restructurations sont présentées en termes guerriers – guerre économique – ce qui permet de tromper le sens moral de ceux que Dejours appelle «les braves gens» sans pour autant abolir ce sens moral – à la guerre comme à la guerre. *Daniel Marco*

Christophe Dejours, *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, 1998.

Hannah Arendt, *Considérations morales*, Rivages, 1996.

## Médias

PLUSIEURS JOURNAUX MODIFIENT leur présentation avec l'arrivée de l'automne. C'est d'abord *Le Journal du Jura*, de Biel, qui en profite pour augmenter le nombre des rédactions locales. Il y en aura dorénavant cinq, dont une à Delémont, en plus de la rédaction centrale à Biel. À noter le retour au journalisme de Jacques Stadelmann. À la mi-octobre *Coopération* et les autres hebdomadaires de COOP-CH se présenteront sous une forme nouvelle.

*L'A LIBERTÉ* (FR) a soumis un questionnaire à ses lecteurs et en tiendra compte pour l'avenir. D'autres éditeurs ont aussi des projets à l'étude. Attendons pour juger de leur qualité d'innovation.

*LINTH ZEITUNG* (RAPPERSWIL), devenu quotidien depuis sa collaboration avec *Zürichsee-Zeitung* a été fondé en 1848. Il vient de publier un supplément consacré à ce 150<sup>e</sup> anniversaire. *cfp*